

DÉCLARATION ET OBSERVATIONS

159/17

29/03/2017

Déclaration du Conseil européen (article 50) sur la notification adressée par le Royaume-Uni



Déclaration du Conseil européen ¹

Le Conseil européen a reçu ce jour une lettre de la Première ministre britannique, Theresa May, notifiant l'intention du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne. Cette notification fait suite au référendum du 23 juin 2016 et marque le début du processus de retrait en application de l'article 50 du traité. Nous regrettons de voir le Royaume-Uni quitter l'Union européenne mais nous sommes prêts pour le processus qu'il va désormais nous falloir suivre.

Pour l'Union européenne, la première étape consistera à présent en l'adoption, par le Conseil européen, d'orientations pour les négociations. Ces orientations établiront les positions et les principes généraux à la lumière desquels l'Union, représentée par la Commission européenne, négociera avec le Royaume-Uni.

Dans ces négociations, l'Union agira dans un esprit d'unité et préservera ses intérêts. Notre première priorité sera de réduire au maximum les incertitudes que la décision du Royaume-Uni fait peser sur nos citoyens, nos entreprises et nos États membres. Par conséquent, nous commencerons par nous concentrer sur l'ensemble des arrangements essentiels pour un retrait ordonné.

Nous aborderons les négociations dans un esprit constructif et nous nous efforcerons de parvenir à un accord. Nous espérons que, à l'avenir, le Royaume-Uni sera un partenaire proche.

Le président Tusk a convoqué une réunion du Conseil européen le 29 avril 2017.

¹ À la suite de la notification au titre de l'article 50 du TUE, le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui se retire ne participe ni aux délibérations ni aux décisions du Conseil européen qui le concernent.

- [Lettre de notification du Royaume-Uni au titre de l'article 50](#)

Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press